

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3632

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° CE|2034 de Mme Bassire

ARTICLE PREMIER

Au deuxième alinéa, substituer au mot :

« autonomie »

le mot :

« souveraineté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.